

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-283 du 30 Octobre 2000
MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation,
promotion à titre exceptionnel et versement de
Monsieur **KISSITA DEPAGET DALLA** (Parfait
Clotaire) dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des services sociaux (enseignement).

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde, des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 64-272 du 02 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

 **Article 1 :** Monsieur KISSITA DEPAGET DALLA (Parfait Clotaire,) né le 25 juin 1964 à Brazzaville, titulaire du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique (CAP-CET), option : génie civil, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommé au grade de professeur technique adjoint de lycée technique stagiaire, indice 650, pour compter du 05 janvier 1989, titularisé, promu exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse de l'instruction civique et des sports, comme suit :

- * Titularisé au 1^{er} échelon, indice 710 p/c du 05 janvier 1990
- Promu au 2^e échelon, indice 780 p/c du 05 janvier 1992.

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC= Néant pour compter du 05 janvier 1992, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.









[Signature]
Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

[Signature]
Brazzaville, le 30 octobre 2000

[Signature]
Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

[Signature]
Jeanne DAMBENDZET



Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

[Signature]
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement
technique et professionnel, chargé
du redéploiement de la jeunesse de
l'instruction civique et des sports,

[Signature]
André OKOMBI SALISSA



AMRLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
CAB-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGC/BC	2/22

[Signature]
KISSITA Dep D

[Signature]